

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT – EXERCICE 2023

Banque SOCREDO
Activité de Conseil en investissement



PRÉAMBULE

- La Polynésie française est régie par un statut d'autonomie. Il n'existe pas, sur le territoire, de cadre législatif pour la RSE tant sur les actions à engager que sur les obligations de transparence et de communication. La démarche reste donc, à ce stade, volontaire.
- Au titre de son agrément de Conseil en Investissement, et quand bien même la SOCREDO propose des services d'investissement au [travers de partenariats avec des acteurs du secteur](#), la SOCREDO est assujettie à l'obligation de publication d'un rapport extra-financier, conformément à l'Article 29 de la Loi Energie Climat. L'article 29 de la Loi Energie Climat (LEC) vise à clarifier et à renforcer le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché pour construire une finance durable.
- La SOCREDO a placé le Développement Durable au cœur de sa stratégie et, de manière volontaire, transforme son fonctionnement et son cœur de métier afin d'intégrer les enjeux ESG+ dans ses activités.
- Le présent rapport vise à répondre à l'obligation réglementaire de publication d'un rapport extra-financier sur l'activité de Conseil en Investissement, conformément à l'Article 29 de la loi Energie-Climat.





SOMMAIRE

- 1. Démarche générale**
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration





DÉMARCHE GÉNÉRALE

Le développement de la Polynésie française doit résolument s'inscrire dans une trajectoire durable.

C'est la raison pour laquelle le développement durable est porté au plus haut niveau de la SOCREDO et pleinement intégré dans sa vision d'entreprise ainsi que sa notre stratégie.

Par notre intervention, notre ambition est de participer activement au développement durable de la Polynésie. Ainsi, notre accompagnement du développement économique du territoire doit se faire en intégrant les enjeux de réduction des déséquilibres sociaux et de préservation de l'environnement.

Notre contribution doit permettre la création d'emplois et de richesses, tout en maîtrisant voire supprimant les effets néfastes sur la biodiversité et sur le changement climatique.

Les actions que nous menons en interne ainsi que nos interventions auprès de nos clients doivent être exemplaires et déclencher un effet d'entraînement de l'économie polynésienne vers plus de responsabilité sociale et sociétale.





DÉMARCHE GÉNÉRALE

Il n'est plus envisageable aujourd'hui de ne pas tenir compte des risques environnementaux et sociaux associés aux activités que nous finançons. Identifier ces risques, les mesurer, chercher à les éviter, à les réduire et en dernier lieu à les compenser constitue un enjeu essentiel et contribue à la pérennisation des projets que nous soutenons.

La SOCREDO s'affirme comme une entreprise responsable et engagée, consciente de son rôle à jouer en tant qu'acteur économique phare de la Polynésie française.

En outre, nous sommes convaincus que la pleine adoption des principes de développement durable dans notre activité est un facteur de conquête de nouveaux marchés et la SOCREDO souhaite se positionner en tant que leader reconnu sur ce segment dans le paysage économique et financier polynésien.

En conséquence, nos métiers se transforment et le développement durable est intégré de façon transverse dans nos activités. Cette évolution s'accompagne d'une montée en compétences de nos collaborateurs et, plus globalement, c'est toute notre culture d'entreprise qui s'organise autour du développement durable.

Ces éléments figurent dans notre Politique de Développement Durable, document public disponible sur notre site internet.



1. Démarche générale
- 2. Moyens internes pour contribuer à la transition**
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration





MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

1- TRANSFORMATION DU CŒUR DE MÉTIER AVEC L'INTÉGRATION D'UNE ANALYSE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES DOSSIERS DE CRÉDIT

Un Service Développement Durable (2 agents) est responsable de la mise en œuvre de la transformation de notre métier avec notamment la mise en place d'une Analyse Développement Durable des dossiers de crédit (Fiche Matie).

Ce dispositif a été mis en place progressivement depuis 2019 et généralisé à l'ensemble des crédits amortissables en 2023.

Cette Analyse Développement Durable vise à mesurer l'impact, positif ou négatif, des projets faisant l'objet d'une demande de financement sur :

- Le développement économique du territoire
- La réduction des déséquilibres sociaux
- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité

Cette transformation du métier a impliqué une acculturation des équipes au développement durable et une montée en compétence des équipes du front office.

Des sessions de formation au Développement Durable ont été organisées et adressées à l'ensemble des équipes en charge de l'instruction de dossiers de crédit.

Des outils (application de *scoring* développement durable, mise en place de guides) ont été développés en interne, avec l'appui de la Direction Informatique.





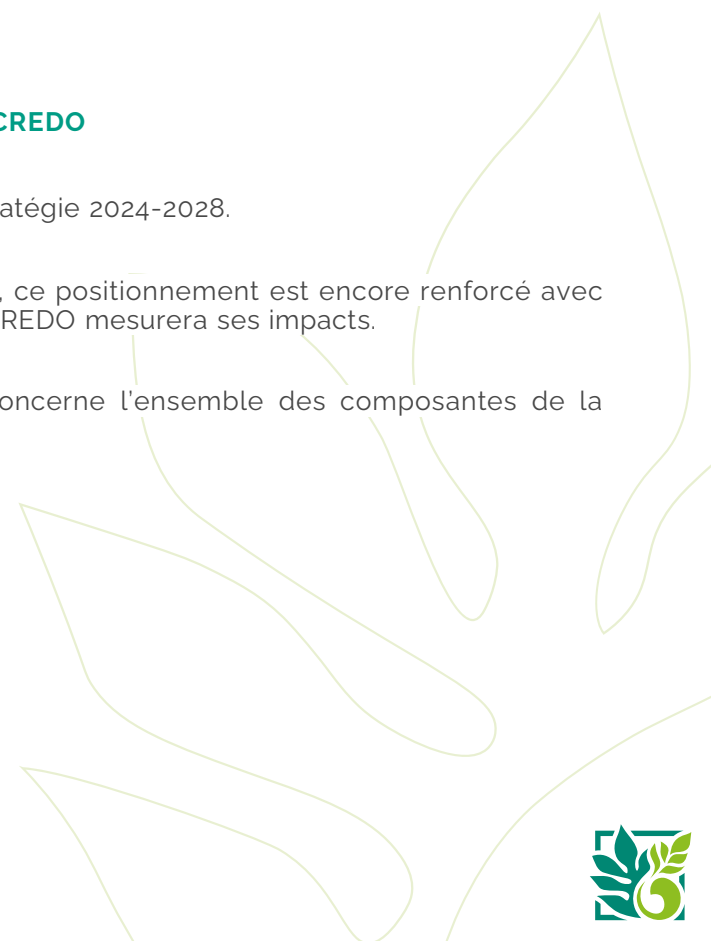
MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

2- INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA STRATÉGIE DE LA SOCREDO

En décembre 2023, le conseil d'administration de la SOCREDO a validé la nouvelle stratégie 2024-2028.

Alors que le développement durable était déjà central dans la stratégie précédente, ce positionnement est encore renforcé avec l'adoption de 6 Objectifs de Développement Durable prioritaires pour lesquels la SOCREDO mesurera ses impacts.

L'intégration du Développement Durable et la prise en compte de ces 6 ODD concerne l'ensemble des composantes de la stratégie.





MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

3- APPROCHE INTERNE

La Banque SOCREDO s'est engagée depuis plusieurs années dans la voie de la réduction de ses impacts environnementaux. A ce titre, nous portons une attention particulière aux effets de nos activités et nous nous efforçons de réduire au maximum l'empreinte écologique de ces dernières.

Dans une approche en amélioration continue, notre objectif est d'agir concrètement sur la maîtrise de nos consommations d'eau et d'énergie, sur la gestion optimale de nos déchets, sur la réduction de nos consommations de ressources (diminution des consommations de papier, dématérialisation...) ainsi que sur la mobilité (télétravail, travail décentralisé, recours aux nouvelles technologies...).

Afin de renforcer cette approche, la SOCREDO prévoit en 2024 le lancement d'un bilan des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) et la mise en place d'un système de management environnemental.

Ces sujets sont pilotés au niveau de la Direction des Moyens Généraux, du Service Développement Durable et de la Direction des Ressources Humaines

La sensibilisation et l'implication de nos équipes constitue un axe fort pour obtenir une pleine adhésion de l'ensemble de notre personnel à cette démarche responsable. Le réseau interne des Ambassadeurs Développement Durable constitue le relai terrain, au plus près des équipes, pour la transmission et le partage de nos ambitions.





SOMMAIRE

1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
- 3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO**
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration





GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intégration du Développement Durable dans la stratégie de la SOCREDO est décidée au plus niveau de l'entreprise, au niveau du Conseil d'Administration.

Un Directeur Général Délégué est en charge du Développement Durable. Un Directeur Exécutif est en charge des sujets Climat et Biodiversité. Ils supervisent la mise en œuvre de la démarche conformément aux orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration.

Un Comité Développement Durable (réunissant le Comité Exécutif de la Banque ainsi que les directeurs de services) se réunit une fois par trimestre. Son rôle est de prendre tout arbitrage nécessaire à la mise en œuvre de la Politique de Développement Durable de la SOCREDO.

Ce Comité DD est constitué notamment pour :

- Valider, lorsque nécessaire, la mise en place conjointe par les services concernés des actions en lien avec la Politique de Développement Durable de la banque, et d'assurer un suivi de ces dernières ;
- Permettre une diffusion large, auprès de l'ensemble des équipes, de la Politique de Développement Durable de la banque ;
- Permettre une appropriation des objectifs stratégiques dédiés au Développement Durable.

Enfin, un Comité de Pilotage du Développement Durable, regroupant le Directeur Général, les deux Directeurs Généraux Délégués et le Directeur Exécutif en charge du DD, se réunit mensuellement.



1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
- 4. Stratégie d'engagement**
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration





STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

La SOCREDO propose des services d'investissement au travers de partenariats avec des [acteurs du secteur](#).

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Sur son activité de crédit, et avec la mise en place d'une Analyse Développement Durable - Fiche Matie, la SOCREDO engage un échange avec ses clients sur les impacts de développement durable des projets faisant l'objet d'une demande de financement.

Cette approche nous permet :

- D'identifier les points forts et faibles des projets en termes de développement durable
- De conseiller nos clients pour améliorer les impacts positifs et éviter-réduire voire compenser les impacts négatifs de leurs projets
- D'insérer, lorsque nécessaire, des engagements de développement durable dans les contrats de crédits



1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
- 5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles**
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration





INVESTISSEMENTS « DURABLES » ET INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES FOSSILES

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

La SOCREDO propose des services d'investissement au travers de partenariats avec des [acteurs du secteur](#).

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Sur l'activité de crédit, la SOCREDO n'est pas soumise à l'obligation réglementaire d'évaluation :

- o Des activités financées alignées à la taxonomie européenne
- o Des activités financées en lien avec les énergies fossiles

Néanmoins, dans une approche volontaire, la SOCREDO étudie la possibilité de mener ces évaluations sur les exercices à venir.



1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
- 6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris**
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration





STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

La SOCREDO propose des services d'investissement au travers de partenariats avec des [acteurs du secteur](#).

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

La Banque SOCREDO dispose [d'une liste d'exclusion](#).

En outre, avec son dispositif d'Analyse et Avis Développement Durable – Fiche Matie, une analyse des impacts « climat » des projets est menée sur l'ensemble des crédits octroyés par la banque, quel que soit le montant, l'objet ou le type de demandeur (particulier, entreprise).

Cette analyse permet d'identifier les points faibles des projets en termes d'impact climatique et d'accompagner nos clients à une meilleure intégration de cet aspect. Les recommandations de la SOCREDO, visant à améliorer l'impact climatique des projets, sont alors retranscrites dans les contrats de crédit sous forme d'engagements de développement durable qui font l'objet d'un suivi.

3- BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La SOCREDO lancera en 2024, de manière volontaire (absence d'obligation réglementaire) un bilan des émissions de GES sur l'ensemble de ses 3 scopes.

Les livrables de cette étude visent notamment à nous permettre d'affiner notre stratégie selon une trajectoire « pro-climat » compatible avec l'Accord de Paris et le Plan Climat de la Polynésie française.





SOMMAIRE

1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
- 7. Stratégie d'alignement « biodiversité »**
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
9. Mesures d'amélioration





STRATÉGIE D'ALIGNEMENT « BIODIVERSITÉ »

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

La SOCREDO propose des services d'investissement au travers de partenariats avec des [acteurs du secteur](#).

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

La SOCREDO dispose d'une [liste d'exclusion](#) qui intègre des aspects de biodiversité.

En outre, avec son dispositif d'Analyse et Avis Développement Durable – Fiche Matie, une analyse des impacts « biodiversité » des projets est menée sur l'ensemble des crédits octroyés par la banque, quel que soit le montant, l'objet ou le type de demandeur (particulier, entreprise).

Cette analyse permet d'identifier les points faibles des projets en termes d'impact sur la biodiversité et d'accompagner nos clients à une meilleure intégration de cet aspect. Les recommandations de la SOCREDO, visant à améliorer l'impact des projets sur la biodiversité, sont alors retranscrites dans les contrats de crédit sous forme d'engagements de développement durable qui font l'objet d'un suivi.

En 2024, la SOCREDO entend nouer des partenariats* techniques lui permettant de renforcer son expertise « biodiversité ».

*
UICN et autres acteurs locaux œuvrant pour la préservation et restauration de la biodiversité



1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
- 8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques**
9. Mesures d'amélioration





INTÉGRATION DES RISQUES ESG DANS LA GESTION DE RISQUES

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

La SOCREDO propose des services d'investissement au travers de partenariats avec des [acteurs du secteur](#).

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

La SOCREDO est à ce jour non soumise à l'obligation réglementaire d'intégrer les risques ESG dans la gestion des risques.

La SOCREDO reste néanmoins convaincue qu'il existe une forte corrélation entre les risques extra-financiers et les risques économiques et financiers. Ceci est d'autant plus vrai sur notre territoire insulaire exposé aux aléas climatiques comme la Polynésie française.

Ainsi, l'intégration des risques ESG, selon une approche volontaire, est à l'étude pour un déploiement dans le cadre de la stratégie 2024-2028.



1. Démarche générale
2. Moyens internes pour contribuer à la transition
3. Gouvernance du Développement Durable au sein de la Banque SOCREDO
4. Stratégie d'engagement
5. Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles
6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement « biodiversité »
8. Intégration des risques ESG dans la gestion de risques
- 9. Mesures d'amélioration**





MESURES D'AMÉLIORATION

1- SUR L'ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

La SOCREDO propose des services d'investissement au travers de partenariats avec des [acteurs du secteur](#).

2- SUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Le déploiement de l'Analyse et Avis Développement Durable – Fiche Matie sur les dossiers de crédits s'est étalé sur les 5 dernières années pour concerner, en 2023, tous les crédits amortissables octroyés par la SOCREDO quel que soit l'objet, le montant ou le type de demandeur (particulier, entreprise).

Le déploiement de cet outil, qui nous permet de mesurer les impacts de développement durable des projets de nos clients et d'apporter à ces dernier un conseil pour améliorer concrètement les aspects jugés négatifs, est la première pierre de notre approche de développement durable sur notre cœur de métier (crédit bancaire).

La mesure de l'empreinte carbone de nos activités et la construction de plans d'actions de réduction, ainsi que l'intégration du risque ESG dans notre activité de crédit, envisagés dans le cadre de la stratégie 2024-2028, constitueront un axe majeur de nos travaux visant à renforcer la prise en compte des sujets de développement durable dans notre activité.



